Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 40 (2003)

Heft: 1571

Artikel: PACS: l'administration de l'amour

Autor: Brutsch, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021492

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'administration de l'amour

Le partenariat enregistré pour les couples de même sexe poursuit son chemin. Avec ou sans le droit à l'adoption. Car le sujet est sensible et risquerait de compromettre les progrès accomplis.

ne nouvelle étape est franchie: la Commission des affaires juridiques du Conseil national a approuvé le projet de «loi fédérale sur le partenariat enregistré pour les couples de même sexe» présenté par le gouvernement.

La Suisse est cette fois moins en retard que lorsqu'il s'est agi de reconnaître les droits politiques des femmes. Mais ici, pour le meilleur et pour le pire, la décision n'appartient ni à un tribunal, comme récemment au Canada, ni à une classe politique éclairée, mais au corps électoral se prononçant lors d'une votation. C'est un surmoi toujours présent, particulièrement nocif à l'épanouissement, si naturel à coup d'alternance dans les démocraties parlementaires, de celles et ceux qui vivent de politique. Aujourd'hui, le soutien des élites est acquis, hommage soit rendu à la conseillère fédérale Ruth Metzler, démocrate-chrétienne qui brave les foudres vaticanes! La majorité dans l'opinion publique paraît solide. Quel progrès le bon sens a-t-il fait en peu d'années pour reconnaître que gays et lesbiennes n'y peuvent davantage et ne sont pas plus contagieux que les hétéros, qu'ils et elles sont des êtres comme les autres et ont autant droit à la poursuite du bonheur, y compris dans le couple si ça leur chante!

Le débat sur l'adoption

L'adoption par des gays ou des lesbiennes, seuls ou en couple, reste un sujet chaud. Le Danemark l'avait expressément exclue de sa loi de 1989 qui instituait, pour la première fois, un partenariat pour les couples de même sexe. Les Anglo-saxons sont plus pragmatiques, qui la connaissent de cas en cas depuis

longtemps. La Grande-Bretagne ne fait rien comme tout le monde et a légiféré pour reconnaître l'adoption par un couple de même sexe, avant même d'avoir un statut de partenariat qui est en cours d'approbation au parlement. En Suisse, la Commission du Conseil national a maintenu par douze voix contre neuf l'interdiction stipulée dans le projet de loi. En séance plénière, deux propositions de minorité seront présentées: permettre l'adoption seulement dans des situations spécifiques (enfant d'un des partenaires), ou ne rien stipuler à ce propos et laisser la décision, de cas en cas, aux autorités compétentes. Après tout, l'adoption n'est pas le droit d'adultes à adopter un enfant, mais le droit d'enfants à se voir attribuer un ou des parents adoptifs lorsque les parents naturels font défaut.

Peut-être bien qu'un débat de

société sur l'adoption par des couples de même sexe serait utile. Et peut-être bien qu'il ne suffirait même pas à faire dérailler la loi en votation populaire. Mais on peut aussi ne pas vouloir prendre de risque et préférer la politique des «petits pas», à la suisse. Que la minorité parlementaire soit la plus élevée possible, bien sûr. Que les organisations de gays et de lesbiennes revendiquent, c'est dans leur rôle (mais attention, pas au point de laisser penser qu'un échec sur ce point rendrait la loi moins digne de soutien!). Le maintien de l'interdiction dans la loi, s'il est choquant sur le plan du principe, a l'avantage de limiter le débat au partenariat lui-même. Cette interdiction n'empêchera pas de revenir sur la question d'ici quelques années, spécifiquement, à l'occasion d'une révision générale des dispositions sur l'adoption.

Elections fédérales: Genève

L'extrême gauche sort de ses gonds

Parce qu'elle se veut plus pure dans ses objectifs et plus radicale dans son combat pour exister, l'extrême gauche doit constamment se démarquer de la gauche socialiste, souligner les compromissions et la mollesse de cette dernière. Et même, à l'occasion, la poignarder dans le dos, tout en proclamant l'indispensable unité d'action.

A Genève, au niveau cantonal et dans certaines communes, la gauche au sens large extrême gauche, socialistes et Verts - se présente unie mais sans programme commun contre la majorité bourgeoise. Elle se nomme l'Alternative de gauche et contrôle la Ville de Genève depuis deux législatures alors qu'elle a perdu la majorité au Grand Conseil.

Les élections représentent bien sûr l'occasion idéale de se profiler, même si l'échec est programmé et si l'exercice affaiblira la gauche tout entière. Lorsque prévaut l'élection au système majoritaire, qui plus est à la sauce genevoise - 33% des voix suffisent pour être élu au premier tour - il est risqué de disperser ses forces face à un adversaire qui serre les rangs.

C'est pourtant le choix fait par deux composantes de l'extrême gauche genevoise qui croient ainsi freiner leur déclin. Solidarités et le Parti du travail présentent en effet leurs propres candidats à l'élection au Conseil des Etats. Mais ces derniers n'ont strictement aucune chance. Par contre, leur candidature met en péril la réélection de Christiane Brunner. Pour justifier cette démarche suicidaire, les deux formations, dans la plus pure tradition stalinienne, ont distillé un chapelet de mensonges visant à discréditer la présidente du PSS. jd